

EXERCICE 2016

CONSEIL D'ADMINISTRATION  
Délibération n°D-CA/2016-027

Le conseil d'administration s'est réuni le 19/04/2016 en séance plénière, sur convocation du Président de l'Université adressée le 8 avril 2016.

VU le Code de l'éducation ;  
VU les statuts de l'Université ;

**Point de l'ordre du jour :** 2<sup>ème</sup> Partie – Point 1.3 « *Modification des tarifs de location de locaux au siège de l'UPD* »

**Exposé de la décision :**

La grille tarifaire ci-jointe actuelle fait mention de quatre tarifs :

- **TARIF A (APIE)**  
CONGRES EXTERIEURS A PARIS DESCARTES : Université Hors COMUE, etc...
- **TARIF B**  
MANIFESTATIONS ORGANISEES PAR DES PERSONNELS DE PARIS DESCARTES, DE LA COMUE, DE LA VILLE DE PARIS OU DE L'ETAT, AINSI QUE DE TOUT GROUPEMENT OU ASSOCIATION AYANT UNE APPARTENANCE A L'UNIVERSITE
- **TARIF C**  
DEFILES ET TOURNAGES : Sociétés événementielles, etc
- **TARIF D**  
MANIFESTATIONS ETUDIANTES (HORS UPD)

La majorité de nos clients et prospects sont des agences événementielles qui organisent tous types d'évènements (congres, cocktails défilés....), il est donc difficile de proposer des tarifs différents à un même client. Nous suggérons donc de basculer les « Sociétés événementiels » dans le tarif C.

<p><b>Nombre de membres constituant le Conseil : 35</b> <b>Quorum : 18</b> <b>Nombre de membres participant à la délibération : 30</b> Abstentions : 0 <b>Votes exprimés :</b> Contre : 0 Pour : 30</p>
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Fait à Paris, le 20 avril 2016

Le Président

Frédéric DARDEL